

Sujet : [INTERNET] Projet de par éolien "Camélia" à Reboursin - Indre

De : "> Vincent thirifays (par Internet)" <vincent.thirifays@yahoo.fr>

Date : 25/07/2017 19:08

Pour : ddcssp-ep-eoliennescamelia-reboursin@indre.gouv.fr

Bonjour,

Vu l'annonce suivante datée du 20 juillet 2032 dans " Le Berry républicain " et dans "La nouvelle République " :

À vendre 72 éoliennes hors d'état dans le département de l'Indre

Lot possible ou à l'unité

Prévoir matériel adéquat pour le démontage car éoliennes encore sur pied

S'adresser au Service démantèlement Éoliennes

Préfecture

Châteauroux

Voilà une projection plausible d'une situation en passe d'échapper à un contrôle sensé de l'implantation des éoliennes sur notre territoire si l'on oublie d'être un minimum visionnaire...

Imaginer les ressources capables de remplacer le pétrole se conçoit, mais cela doit impérativement se faire sans dérive , dans une réflexion à moyen et long terme et non comme cela se dessine à court et très moyen terme.

Des membres de notre famille nous informent d'un projet d'implantation de 6 éoliennes sur la commune de Reboursin (projet Camélia).

Le département de l'Indre comprend déjà :

67 éoliennes en service

72 éoliennes autorisées non raccordées

Et 91 éoliennes en cours d'instruction...

Il y a saturation, assez !!

J'ai commencé mon courrier par cette annonce qui pourrait être prémonitoire...

Que sont devenues les sociétés ayant installé les plus anciennes éoliennes, que seront devenues les sociétés installant les éoliennes depuis 2 à 3 ans ?

Que se passera t-il quand celles-ci auront disparu pour ne pas avoir à supporter le coût abissal de leur démantèlement ?

Aurons-nous un cimetière à ciel ouvert de ces éoliennes devenues trop vieilles, obsolètes, ciel que de nouvelles sociétés voudront voir s'enrichir (au propre comme au figuré) de nouvelles éoliennes devenues alors plus puissantes et plus gigantesques ?

Se tournera t-on vers le citoyen à travers un impôt recyclage éoliennes pour assurer leur démantèlement ?

Le corps médical préconise après différentes études qu'aucune installation d'éoliennes n'ait lieu à moins de 1,500 km de toute première habitation. Cela n'est pas le cas pour les implantations du projet éolien camélia...

Une commission (sites et paysages) doit statuer in fine quant à l'autorisation (ou pas) de ce projet à Reboursin : combien de membres de cette commission accepteraient l'installation visible, audible à 500 m, 800 ou 1000 m de leur maison ?

Vous devriez prendre exemple sur d'autres domaines , par exemple en agriculture, de plus en plus d'agriculteurs se tournent vers une agriculture raisonnée en lieu et place d'une agriculture intensive.

"Raisonnée" : voilà un mot clé pour notre avenir !

Votre projet lui est tout simplement déraisonnable à trop de titres !

Donc, NON à cette implantation !

Aurélie, Hugo et Vincent Thirifays

Envoyé de mon iPad